

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Samedi 20 Janvier à 09h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,

Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD, Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Dorothée DELALANDE, Sabine DERRIEN, Fabien HOSTETTLER, Gisèle GUICHERD, Bertrand LEYDIER, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 1^{er} Décembre 2023
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Délibération autorisant la télétransmission des actes à la Sous-Préfecture
 - 3.2 Délibération pour signature de la convention avec l'association BIONAT
- 4- Point sur la loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables
- 5- Point sur les travaux en cours sur la commune
- 6- Information sur la vente de quatre parcelles lieu-dit « Les Sétives »
- 7- Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, Madame Liliane FIORIO, présidente de l'Association Mont Bel Air Animation est venue présenter au conseil municipal le programme des spectacles pour l'année 2024.

La séance est ouverte à 09h45.

1- Marie-Odile Samson est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 1^{er} Décembre 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 1er Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

3- Délibérations :

3.1 Délibération n° 2024-01 autorisant la télétransmission des actes à la Sous-Préfecture :

L'objectif de la délibération porte sur la dématérialisation de la transmission des actes des collectivités territoriales à la Sous-Préfecture, par voie numérique via l'application « ACTES ».

La collectivité pourra accéder aux services de la Sous-Préfecture de La Tour Du Pin proposés par la société CERTINOMIS pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord au maire pour signer la convention de mise en œuvre avec la Préfecture de l'Isère et pour signer le contrat de souscription entre la collectivité et la société CERTINOMIS, par 15 voix Pour, 0 contre et 0 abstention.

3.2 Délibération n°2024-02 pour signature de la convention avec l'association BIONAT

Après avoir rappelé les actions de lutte contre le frelon asiatique de l'association **BIO**diversité **NAT**ure en Val d'Huert, le maire propose de renouveler la convention pour 2024.

Sont compris dans la convention :

- L'adhésion à l'association pour l'année 2024 (tarif 30€)
- Le forfait 2024 de 200€ : 2 réunions publiques, aide à la recherche de nids de frelons asiatiques en 3 périodes (printemps, septembre et fin de saison), suivi des signalements jusqu'à désinsectisation du nid et fournitures de pièges sélectifs aux foyers souhaitant participer à la campagne de piégeage.

Le tarif du forfait 2024, inférieur au forfait 2023, est dû au faible nombre d'interventions nécessaires sur la commune lors de la saison dernière.

Rappel : la déclaration de présence de nid est obligatoire sur le site *frelonasiatique.fr* afin que l'association intervienne. En effet, dans le cadre de cette convention (et uniquement dans ce cadre), la communauté de communes prend en charge 50% de l'intervention (dans les limites d'une enveloppe prévue en début d'année). Quel que soit l'intervenant, 50% restent à la charge du département. Sans déclaration préalable, les 50% restants seront supportés par le particulier ayant appelé directement une société de désinsectisation.

Après délibération, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention BIONAT par 15 voix Pour, 0 contre et 0 abstention.

4- Point sur la loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables

La Loi APER demandait la réalisation de cartes répertoriant les opportunités de production d'énergies renouvelables sur la commune, que ce soit sur des biens communaux ou sur des biens particuliers.

Après avoir étudié les cartes éditées par les balcons du Dauphiné sur le portail externe (potentiels cartographiques) et compte-tenu des contraintes en cours (Natura 2000, SCOT, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique...), le groupe de travail APER n'a retenu que la possibilité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures (bâtiments publics, bâtiments d'habitation ou bâtiments annexes).

Ce recensement ne représente aucune contrainte ni obligation de réalisation.

Les Balcons du Dauphiné organisent en présence de l'AGEDEN (Association de GEStion Durable de l'ENergie) des réunions publiques groupées pour la concertation avec la population. Les habitants de la commune seront rattachés sur la réunion de Crémieu, Salle Audio (14 rue Lieutenant Théodore Morel), le 8 février à 18h30. Une communication sera faite pour information au public.

5- Point sur les travaux en cours sur la commune

ENEDIS : Après la route de Mury, les travaux d'enfouissement de la haute tension (20 000 volts) continuent rue de La Tour Saint Benoit. Fin des travaux prévue le 09 février (semaine 06).

Conseil Départementale de l'Isère : Réalisation d'un soutènement par enrochement en cours sur la départementale D65. C'est la Société SPIE qui intervient pour les enrochements, ainsi que pour le changement d'adduction d'eau potable pour le SEPECC

Lors d'une réunion avec le Département, il a été demandé par la mairie de réaliser le renforcement de la partie gauche de la route en haut du mont dans le sens de la montée.

Les travaux devraient avoir lieu lors des vacances scolaires de Février 2024 ; la route sera entièrement barrée.

La Mairie a également demandé au Département, d'étudier la possibilité de réaliser une plateforme de dégagement sur le côté droit de la route en haut du mont dans le sens de la montée afin de permettre un croisement plus aisé entre véhicules et engins

Enfin, le Département a indiqué que les travaux des voies de roulement sur une départementale entre panneaux d'agglomération sont de leur compétence.

SEPECC : Les travaux d'assainissement du quartier de la gare sont toujours en attente d'une décision. Une rencontre sera prévue avec le SEPECC pour faire le point sur les travaux de séparatif sur la Route de Moras, Chemin du Monplaisant, Route de Mury et Route de Vénérieu

Réseau Télécom : Des travaux sont prévus du 22 janvier au 21 Février 2024 pour la création d'un réseau télécom FREE route des Vidiaux de l'Antenne à l'usine MTB (Trept). Ces travaux nécessiteront une circulation alternée.

Les problèmes de l'implantation de FREE pour la fibre dans le village seront remontés au département.

6- Information sur la vente de quatre parcelles lieu-dit « Les Sétives »

Quatre parcelles, d'un total de 17 000 m², mises en vente, ont trouvé un acquéreur potentiel. La mairie a une droit de préférence, ainsi que les propriétaires attenants et la SAFER pour cette acquisition.

Ces parcelles sont situées dans les marais. Les peupliers seront préalablement coupés, le terrain vendu nu, mais non dessouché. Le prix de vente est de 5000€, avec des frais d'acquisition de 850€.

La proposition d'achat est soumise au vote du Conseil municipal, et acceptée par 9 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions.

7- Questions diverses :

Cérémonie des vœux :

La cérémonie des vœux du Maire de Saint-Hilaire-de-Brens aura lieu le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00. La présence des conseillers est demandée pour 18h15.

Dossier MARIDAT :

Le chapiteau du Domaine des Plagnes, installée dans la cadre d'une « Construction Temporaire et Saisonnière » (type « orangerie ») devait être démontée. Après deux courriers interrogatifs restés sans réponse, le maire est allé sur place pour constater que, seuls, les toiles et les planchers avaient été enlevés, la structure métallique étant encore en place.

Madame MARIDAT a adressé en mairie une demande de recours gracieux. Ce recours a reçu un avis défavorable du conseil municipal.

Après constat d'huissier, un procès-verbal pour infraction de non-respect des directives et des délais a été établi et transmis au Procureur de la République

En outre, en conséquence de l'incendie mortel dans un gite en Alsace l'été dernier, la préfecture demande aux communes de renforcer les contrôles quand au nombre de chambres exploitées dans les hébergements en chambre d'hôtes, ce qui sera réalisé sur les différents établissements concernés.

Hélène POULAIN : Finances

Toutes les subventions attendues ont été perçues.

Gisèle GUICHERD : Commission Affaires Sociales

Le goûter « Galette des rois » des aînés fut un succès, réunissant une vingtaine de personnes de 70 à 99 ans.

Olivier ARZANO : la Boîte à livres

Rappel : la première réunion de mise en place du « Frigo-livres » a lieu lundi 22 Janvier à 18h.

Jean-Pierre TERRIEUX :

Chemin de Tribut, un lampadaire défectueux clignote. Laurent GUILLET demande à chacun de vérifier le fonctionnement de l'éclairage public dans son quartier afin de signaler tout problème. En effet, la maintenance ne se déplace pas pour une seule intervention.

Bernard CARRIER SALVADOR REDON :

- Périscolaire : A la demande de parents d'élèves, une réunion aura lieu à la mairie de Vénérieu concernant le périscolaire (normalement exclu du Conseil d'Ecole) le 15 Février 2024 à 18h30.
- Aire de jeu et City-stade : le rapport de contrôle a été reçu.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 1er Mars 2024 à 19h00.

La séance est levée à 11h45.